

Promouvoir l'engagement étudiant

Où ?

Paris

Quoi ?

Créée en 2002 par la Mairie de Paris, la Maison des initiatives étudiantes (MIE) soutient, accompagne et valorise les initiatives étudiantes.

Dans ce cadre, vous serez amené-e-s à :

- Participer au recensement des associations étudiantes inscrites à la MIE et contribuer à leur relais et valorisation. Cela peut prendre diverses formes (rédactionnel, réalisation de portraits vidéos, reportage etc.)
- Promouvoir l'engagement bénévole auprès des étudiants : recenser des missions d'intérêt général au sein des associations étudiantes et les mettre en relation avec des étudiants susceptibles de s'engager bénévolement pour y contribuer ; proposer des outils permettant d'orienter les étudiants désireux de s'engager individuellement dans des actions d'intérêt général.
- Contribuer à la conception et à la mise en œuvre d'animations thématiques sur différents sujets (notamment la santé et l'insertion professionnelle des étudiants ou l'accueil des étudiants étrangers), en lien avec les missions de la MIE.
- Participer à la promotion de la création étudiante par le biais de trois dispositifs :
 - CREAT'UP – Entreprendre dans l'art et la culture quand on est étudiant à paris : dispositif d'accompagnement et de valorisation de la création étudiante dans les domaines de l'art et de la culture
 - Start'In ESS – Entreprendre et innover autrement quand on est étudiant à paris : dispositif d'accompagnement et de valorisation de la création étudiante dans le domaine de l'économie sociale et solidaire.
 - CFGA - Certificat de Formation à la Gestion Associative : dispositif d'accompagnement vers la professionnalisation dans le secteur associatif
 - Kit-A-Se-Lancer : Bourse de 500 euros à destination des étudiants qui se lancent dans un projet associatif
 - Participation à diverses commissions et jury de partenaires de la vie étudiante ou de l'entrepreneuriat étudiant

La mission se déroulera sur Paris, à la Maison des Initiatives Étudiantes située au 50 rue des tournelles 75003 Paris.

Votre engagement à la Ville de Paris vous permettra de suivre plusieurs formations :

- Formation Civique et Citoyenne
- Geste de premiers secours
- Accompagnement au projet d'avenir (rédaction de CV, utilisation des réseaux sociaux, recherche d'emploi, etc.)
- Partie théorique du brevet d'aptitude aux fonctions d'animation (BAFA)

Durée de 6 mois, 24 h/semaine

Quel domaine ? Mémoire et Citoyenneté

Combien de postes disponibles ? 2

Quel organisme ? Ville de Paris

Le lieu de la mission est accessible aux personnes à mobilité réduite ?

La mission est accessible aux mineurs dès 16 ans ?

Activités : La Ville de Paris, capitale du pays, est la première collectivité territoriale de France, avec plus de 2,2 millions d'habitants. Son action est portée par plus de 55000 agents répartis dans une vingtaine de directions et plusieurs centaines d'équipements publics. La Ville de Paris accueille des volontaires en Service Civil depuis 2007, puis en service civique depuis 2010. Elle accueille et accompagne chaque année plus de 300 jeunes en service civique sur une quarantaine de missions dans des domaines extrêmement variés : solidarité, mémoire et citoyenneté, exclusion, environnement, éducation, sport, santé... Ces volontaires se déploient dans toutes les directions de la collectivité et dans ses nombreux établissements. Aux côtés des agents municipaux, les volontaires sont au contact des publics, contribuent à des actions relevant de l'intérêt général et développent de nombreux projets qui permettent de renforcer et de compléter le service public.